



DEMANDE DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AGRÉMENT ADN *pour bateau à marchandises sèches*

I. Type de demande

II. Renseignements concernant le demandeur

(à remplir par le propriétaire, c'est-à-dire la personne physique ou morale au nom de laquelle le bateau est immatriculé et le certificat d'agrément ADN est demandé ou, en l'absence de cette personne, par son mandataire autorisé)

La demande est remplie et signée par :

- Le propriétaire
- Le mandataire autorisé

Propriétaire

Mandataire autorisé

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse, rue et numéro :

Code postal et localité :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Matricule sociale :

Numéro de TVA :

III. Renseignements concernant le bateau:

Bateau soumis à l'ADN seulement en vertu du 7.1.2.19.1 :

Oui Non

Bateau soumis à l'ADN seulement en vertu du 7.2.2.19.3 :

Oui Non

Le bateau répond aux règles supplémentaires de construction aux 9.1.0.80 à 9.1.0.95/9.2.0.80 à 9.2.0.95 :

Oui Non

Le bateau répond aux règles de construction visées aux 9.1.0.12.3 b) ou c), 9.1.0.51, 9.1.0.52 :

Oui Non

Le bateau répond aux règles de construction visées au 9.1.0.53 :

Oui Non

Nom du bateau :

Numéro officiel :

Numéro ENI :

Date de construction :

Lieu de construction :

IV. Renseignement concernant la visite :

Nom de la société de classification :

Lieu de la visite :

Date du début de la visite :

Date de la fin de la visite :

N° du rapport de visite :

V. Justificatifs à joindre en annexe à cette demande :

(Les copies des justificatifs énumérés ci-dessous sont à transmettre en langues française, allemande ou anglaise)

**Cochez la case si la pièce
est jointe à cette demande**

1. La carte d'identité du demandeur :
2. Le certificat d'immatriculation :
3. Le certificat de classification visé aux articles 9.1.0.88.1 ou 9.2.0.88.1 de l'ADN :
4. Le rapport de visite conformément à la section 1.16.3 de l'ADN :
5. L'ancien certificat d'agrément ADN :
6. La procuration (Convention de mandat) :

En cas de duplicata

7. → La déclaration de police attestant perte ou vol :

En cas de modification ou de prolongation d'un certificat

8. → La lettre motivant la modification ou prolongation :

VI. Transmission de la demande :

La présente demande complétée, datée, signée et accompagnée de pièces justificatives mentionnées ci-dessus est à transmettre, par courriel au service Transports de marchandises dangereuses en appuyant sur le bouton en bas de page. Les pièces justificatives doivent être numérisées séparément en format « pdf » et intitulées par « Justificatif1 », « Justificatif2 » suivant la numérotation au point V de cette demande.

VII. Attestation et consentement :

La signature ci-dessous confirme l'exactitude des informations données ci-dessus ainsi que la véracité des pièces justificatives transmises en annexe de cette demande.

Le demandeur accepte que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, dont le responsable de traitement est Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel renseignées dans ce formulaire ou dans les documents annexes remis.

Le traitement de ces données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- le traitement de votre dossier de demande de délivrance du certificat d'agrément ADN ;
- l'accomplissement des missions publiques ou intérêts légitimes du/des destinataire(s) ;
- la communication à toute administration publique en faisant la demande auprès du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;
- être intégrées dans des bases de données nationales et européennes ;
- utilisation pour des fins statistiques ;
- conservation dans les archives publiques.

Les données ne sont pas conservées au-delà de 2 ans après la déchéance du titre, sauf une disposition légale contraire. La fourniture de celles-ci est nécessaire au traitement de la présente demande. Ces informations doivent être précises et refléter la réalité de votre situation sans quoi la demande pourrait ne pas aboutir correctement. De plus, le demandeur s'expose à des sanctions en cas de fausses déclarations.

Les règles légales de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droits d'accès, de rectification, d'effacement des données, voir droit d'opposition ou d'exiger la limitation du traitement) sont applicables dans les conditions et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

La CNPD (Commission nationale de la protection des données) peut être saisie, le cas échéant, d'une réclamation ou demande relative aux droits des intéressés.

Une réclamation peut être directement adressée au Ministère de la mobilité et des travaux publics par courrier, à son DPO à l'adresse mail dpo@tr.etat.lu, ou à défaut au Commissaire à la protection des banques de données de l'Etat au 43. Bd. F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Lu et approuvé

Date

(Nom, signature) du Propriétaire / Mandataire autorisé